

# Elections au Conseil d'UFR Langues et Civilisations

Du 26 octobre 2022 au 26 octobre 2022



## Élections au conseil de l'UFR Langues et Civilisations

Le 27 octobre 2022, les représentants des étudiants au conseil d'UFR Langues et Civilisations seront élus.

### Scrutin du 27 octobre 2022

#### # Sont à pourvoir :

- \* **Collège usagers : 8+8 sièges** (8 titulaires ; 8 suppléants)

#### Date et lieu du scrutin

Les élections usagersse dérouleront le **jeudi 27 octobre 2022, de 09h à 16h** :

- \* **au siège de l'université, site de Pessac**, Bâtiment A - A103 - 33607 Pessac
- \* **sur le site du Pin à Agen**, dans la section de vote dédiée du Centre Universitaire d'Agen, 2 Quai de Dunkerque, 47000 Agen.

Consulter l'arrêté électoral. Cf [arrêté électoral](#)

#### Mode de scrutin

Au sein de chacun des collèges électoraux, l'élection aura lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, sans possibilité de panachage.

#### Qualité d'électeur - Listes électorales

Seuls sont électeurs et éligibles les étudiants de l'UFR Langues justifiant de la qualité d'électeur à la date du scrutin.

Inscription sur les listes électorales :

**Signalé** : à la date de publication des listes électorales (prévue à compter du 5 octobre 2022), seuls seront portés sur les listes électorales les noms des usagers vérifiant les conditions pour être électeurs de plein droit à ce scrutin.

Les électeurs dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande préalable de leur part, et qui désirent prendre part à se scrutin, sont tenus d'en faire la demande écrite selon les modalités fixées dans l'arrêté électoral.

Affichage des Listes électorales :

Les listes électorales arrêtées par collège électoral seront affichées à compter du 5 octobre 2022 dans le Bâtiment A, 1er étage.

## V - Comment candidater ?

Formulaires type à utiliser :

Collège usagers (étudiants)
<a href="#">☞ liste de candidatures</a>
<a href="#">☞ déclaration individuelle</a>

## VI - Comment voter ?

En cas d'absence ou d'empêchement, les électeurs ont la possibilité de voter par procuration (cf. ).

Conformément aux dispositions de l'article D.719-17 du code de l'éducation, **l'imprimé de procuration, en format papier numéroté par l'établissement, est à retirer par le MANDANT (sur justificatif de son identité) auprès de Mme Elsa Yvon, Responsable administrative de l'UFR Langues et Civilisations - Bâtiment A - Bureau A 101C, à compter du mercredi 5 octobre 2022 jusqu'au mardi 18 octobre 2022, 16h00 au plus tard (aux horaires d'ouverture du service, du lundi au vendredi).**

## Composition des bureaux de vote

A venir

## Listes de candidatures déclarées recevables

Cf ☞ [arrêté de recevabilité](#)

Collège usagers :

- \* Liste EBM sans profession de foi

## Résultats

A venir